

## les autorités excédées

### 4.1-20

*...nous ne pouvons pas garder le silence...*

Le jour de la Pentecôte, les « gardiens du Temple » sont étonnamment absents. Ni les phénomènes extraordinaires qui se sont produits, ni l'attroupement gigantesque qui en a résulté, ni la prédication sans concession de Pierre, ni même le baptême immédiat de trois mille personnes ne les ont fait réagir. C'est tout simplement prodigieux ! On peut soupçonner que, d'une manière ou d'une autre, Dieu les a neutralisés et les a empêchés de gâcher la fête. Il est impensable qu'ils n'aient pas su ce qui s'était passé et déjà certains grincheux devaient demander : « Mais que fait la police ? » Eh bien, la police veille, et lorsque les disciples du Nazaréen provoquent un nouveau rassemblement, les représentants de l'autorité rappiquent en vitesse. Et ils ne vont pas aimer — mais alors pas du tout — ce qu'ils entendent !

Il n'est guère surprenant de voir ceux qui avaient organisé l'élimination de Jésus s'en prendre à ses disciples. Ces derniers devaient se rappeler les paroles du Maître : *Si le monde a de la haine pour vous, sachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous faisiez partie du monde, il vous aimerait parce que vous lui appartenez. Mais vous n'appartenez pas au monde parce que je vous ai choisis du milieu du monde ; c'est pourquoi il vous poursuit de sa haine*<sup>1</sup>. Ces paroles s'appliquent-elles dans le cas présent où ce sont les autorités **religieuses** qui jettent Pierre et Jean en prison ? Le Temple a-t-il cessé de représenter le règne de Dieu pour devenir un appendice du monde ? C'est ce que nous sommes censés comprendre. Le monde **religieux**, aussi religieux qu'il soit, est néanmoins un aspect du monde et, comme l'Histoire le montre, un pouvoir religieux peut se révéler plus acharné, plus brutal et même plus sanguinaire que le pouvoir séculier.

Les autorités sont venues en force pour réprimer ce qui est à leurs yeux une aberration : des pêcheurs galiléens se sont permis non seulement de guérir un paralysé, mais aussi, dans la foulée, d'enseigner le peuple et d'annoncer la résurrection des morts. Il y a là des prêtres, le commandant de la police du Temple et des sadducéens. Ils avaient tous des raisons d'être mécontents : les prêtres parce que les apôtres enseignaient, la police parce qu'il y avait un attroupement, et les sadducéens parce qu'ils n'avaient, eux, toute possibilité de résurrection. Autrement dit, Pierre et Jean n'avaient aucune chance de s'en sortir. Ils allaient goûter, pour la toute première fois, aux « délices » d'une nuit en prison. Ce ne serait pas leur dernier séjour derrière les barreaux...

### qui peut enseigner ?

Il ne faut pas croire que les apôtres ont enfreint le règlement en enseignant le peuple sous le portique de Salomon. De nombreux rabbins et scribes animaient régulièrement des débats ou donnaient des cours dans différents coins de l'enceinte du Temple. L'enseignement n'était pas interdit en ces lieux, bien au contraire.

La question qui se pose est plutôt : qui est autorisé à enseigner ? Et là, les autorités sont unanimes : avoir été disciple de Jésus de Nazareth n'est pas une qualification reconnue. Il va falloir réunir le Grand-Conseil pour examiner les CV de Pierre et de Jean, mais puisqu'il est tard, on les envoie au cachot jusqu'au lendemain. Et pendant que les gardes emmènent les apôtres pour les enfermer à double tour, Dieu met son sceau sur leur prédication : *Cependant, parmi ceux qui avaient entendu leurs paroles, beaucoup crurent...*

Entre parenthèses : Dieu est capable d'ouvrir les portes des prisons et de délivrer ses serviteurs. Il le fera pour Pierre, il le fera pour Paul et Silas... Mais la première fois où Pierre s'est retrouvé en prison, avec son collègue Jean, les portes ne se sont ouvertes qu'au matin lorsque les gardes les ont déverrouillées. Dieu est souverain et il sait ce qu'il fait et pourquoi. Il ne se laisse jamais enfermer dans nos schémas humains et figés qui lui imposeraient d'agir de telle ou telle manière. Le Seigneur a permis que ses deux apô-

---

<sup>1</sup> Jean 15.18-19

tres passent une nuit dans l'inconfort de la prison — peut-être pour que, fatigués après une nuit blanche, ils ne comptent pas sur leur propre sagesse pour répondre aux chefs du peuple. Ils n'ont pu compter que sur la promesse de Jésus : *Quand on vous emmènera pour vous traduire devant les autorités, ne vous inquiétez pas à l'avance de ce que vous direz, mais dites simplement ce qui vous sera donné au moment même : car ce n'est pas vous qui parlerez, mais l'Esprit-Saint.*<sup>2</sup> Et qu'est-ce qu'ils ont bien parlé ! Les promesses de Jésus sont dignes de foi.

Le lendemain, donc, on a convoqué les grosses têtes pour délibérer au sujet de l'événement étrange dont bruissait la ville tout entière. Si on avait voulu impressionner Pierre et Jean, on ne s'y serait pas pris autrement. Il y avait là tous ceux qui détenaient quelque parcelle d'autorité en Israël : les chefs, les anciens et les spécialistes de la Loi. Ces trois groupes composaient ensemble le Grand-Conseil ou Sanhédrin. Le mot *chefs* désigne les grands-prêtres<sup>3</sup>, ceux qui jouaient un rôle éminent dans l'administration du sanctuaire. Les *anciens* étaient des responsables laïcs, représentants de la « société civile », chefs des familles nobles. Les membres de ces deux groupes étaient en grande majorité acquis au parti des sadducéens. Les *spécialistes de la Loi* ou *scribes* étaient les délégués de cette classe foisonnante d'hommes qui passaient leur temps à décortiquer la loi et à en préciser l'application dans toutes les situations possibles ou imaginables. Ces derniers appartenaient majoritairement au parti des pharisiens. L'assemblée était présidée par Hanne qui est appelé ici *le grand-prêtre* (ou *souverain sacrificateur*) malgré le fait qu'il y avait belle lurette que les Romains l'avaient démis de cette fonction<sup>4</sup>. Il était entouré de son gendre Caïphe, grand-prêtre officiel<sup>5</sup>, de Jean qui était peut-être Jonathan, le fils de Hanne qui allait succéder à Caïphe, et d'autres membres de sa famille. Comparaitre devant ces soixante et onze personnages influents était une épreuve redoutable. Mais les apôtres ne se sont pas laissés ébranler.

Pierre, soutenu par le Saint-Esprit, s'exprime avec clarté et assurance, ne craignant pas de mettre en cause ses juges à l'aide d'une citation de ces Écritures dont ils croient être les gardiens et les seuls interprètes autorisés. Nous reviendrons dans un instant sur les arguments de Pierre. Regardons tout de suite la réaction provoquée par la prestation de l'apôtre. Nous retrouvons cet étonnement qui avait déjà saisi la foule et qui avait amené Pierre à faire une mise au point donnant toute la gloire à Jésus<sup>6</sup>. Mais l'étonnement du Sanhédrin découle moins du miracle accompli que de **l'assurance**, de la calme confiance des deux accusés lorsqu'ils évoquent celui qu'ils appellent *Jésus-Christ de Nazareth*.

Deux mots résument l'évaluation sans concession que les autorités font des apôtres. L'un peut vouloir dire analphabète ou illettré<sup>7</sup>, mais prend vraisemblablement dans ce contexte le sens de « dépourvu d'éducation théologique ». L'autre peut signifier laïc (d'où la traduction *gens du peuple*<sup>8</sup>), ignorant (*gens simples*<sup>9</sup>) ou carrément rustre<sup>10</sup>. L'accent de Pierre et de Jean trahit leurs origines galiléennes. Ils ne portent pas les accessoires des scribes (phylactères et franges élargies). Leur discours ne doit rien à la technique dispensée dans les cours de rhétorique — mais réussit néanmoins à « clouer le bec » aux plus hautes autorités religieuses du pays ! En fait, l'argumentation de Pierre leur rappelle un mauvais souvenir, un très mauvais souvenir : celui de leurs discussions avec un certain Jésus, débats passionnants et passionnés au cours desquels ils n'arrivaient jamais à avoir le dernier mot. Quel plus beau compliment pour des disciples que celui-ci : *ils les reconnaissaient pour avoir été avec Jésus ?*

Alors, qui peut enseigner ? Le monde voudrait imposer des critères académiques, définir des filières reconnues, pour mieux contrôler la parole des prédicateurs. Lorsqu'on entend un ministre de la République proposer un encadrement plus strict de la formation des imams, au lieu d'applaudir nous ferions bien de réfléchir. Si l'État s'arroge une compétence pour agréer les enseignants de l'islam, qu'est-ce qui l'empêchera

<sup>2</sup> Marc 13.11

<sup>3</sup> Le mot est aussi traduit *juge* en Luc 13.58.

<sup>4</sup> Officiellement, il n'a été *souverain sacrificateur* que de l'an 6 à l'an 14.

<sup>5</sup> De l'an 18 à l'an 36.

<sup>6</sup> On retrouve ici le même verbe qu'en 3.12.

<sup>7</sup> *agrammatos*

<sup>8</sup> *NBS*

<sup>9</sup> *Bible du Semeur*

<sup>10</sup> On a raison de se méfier de l'étymologie comme indicateur de sens, mais le mot *idiôtes* a tout de même donné « idiot » en français !

de s’immiscer ensuite dans la désignation de ceux qui peuvent prêcher au sein de nos églises ? Nous ne sommes pas contre l’éducation théologique, bien au contraire. Nous devons encourager nos prédicateurs à se former et à s’informer. Nous pourrions sûrement faire plus pour mettre à leur disposition des outils pour les aider à approfondir leurs connaissances. Mais nous restons convaincus qu’aucun diplôme ne remplacera jamais le don que seul le Saint-Esprit peut accorder. Et nous sommes persuadés que le critère essentiel est cette relation vivante et quotidienne avec le Seigneur lui-même que le Sanhédrin a définie sans le savoir : **reconnu pour avoir été avec Jésus**. Que Dieu nous donne des prédicateurs qu’il qualifie et qu’il conduit ! Aucun service de l’État ne sera jamais compétent pour juger de ces choses-là.

### les limites de la soumission

L’attitude de Pierre et Jean à l’égard des autorités est fascinante et instructive. Le Nouveau Testament n’enseigne nulle part la révolte ou l’insubordination. Dans toute la mesure du possible, les chrétiens doivent respecter les autorités et s’y soumettre. C’est pour cela que les apôtres n’ont opposé aucune résistance à ceux qui sont venus les arrêter. Mais il y a des limites à la soumission...

Tout d’abord, Pierre semble faire une distinction entre ceux dont l’autorité est légitime (déléguée par Dieu) et les autres. Luc note la présence au Conseil des *chefs*, des *anciens* et des *scribes*. Mais lorsqu’on lui donne la parole, l’apôtre s’adresse uniquement aux *chefs du peuple* et aux *anciens*<sup>11</sup>. Simple oubli ? On peut en douter. Car la classe des *scribes* est un développement tardif au sein du judaïsme qui ne tire pas sa légitimité des Écritures, mais seulement d’une tradition humaine. À l’origine, le Seigneur a confié l’enseignement et l’application de la Loi aux descendants d’Aaron. Que les scribes aient réussi à accaparer à leur profit ces prérogatives est sans doute le signe que les prêtres s’en étaient désintéressés. Toujours est-il que leur autorité reposait sur leur érudition et leur rigueur plutôt que sur un mandat divin. Ils étaient contestables et Jésus lui-même ne s’est pas gêné pour les contester avec vigueur. Dès qu’il ouvre la bouche, Pierre imite son Maître.

Ensuite, l’apôtre sait que les autorités humaines, religieuses et civiles, sont bien imparfaites. Il leur arrive de commettre des erreurs et des fautes. La soumission ne consiste pas à passer sous silence les errements de ceux qui gouvernent. Selon le principe que *ce sont les malfaiteurs, et non ceux qui pratiquent le bien, qui ont à redouter les magistrats*<sup>12</sup>, Pierre fera d’abord remarquer qu’ils sont, Jean et lui, *interrogés sur le bien* qu’ils ont fait à un infirme. Le Sanhédrin s’oppose-t-il au bien ? Puis l’apôtre s’enhardit encore lorsqu’il explique que le miracle qui a fait tant de bruit est imputable à Jésus, *ce Jésus que vous avez crucifié et que Dieu a ressuscité*... Une citation du Psaume 118 vient appuyer ce point et suggérer, en passant, que Pierre n’est pas aussi *illettré* qu’il en a l’air ! Et il enfonce le clou en proclamant que Jésus est le seul Sauveur.

Ne sachant pas quoi répondre, les autorités décident de délibérer à huis clos — un huis clos dont Luc a quand même réussi à récolter des échos. On rappelle ensuite les deux disciples, on les menace de *sanc-tions*, on leur interdit *formellement de parler ou d’enseigner au nom de Jésus*. Et là, Pierre et Jean sont obligés de signifier à ces hommes puissants qu’ils dépassent les limites, que leurs exigences sont en contradiction avec celles de Dieu lui-même : « Que feriez-vous à notre place ? S’il faut choisir entre obéir aux hommes et obéir à Dieu, vous comprendrez que nous devons notre soumission à Dieu **d’abord**. »

Aucun État, aucun gouvernement n’a reçu d’autorité pour faire taire les témoins du Christ : *nous ne pouvons pas garder le silence sur ce que nous avons vu et entendu*. S’ils s’étaient tus, nous ne serions pas là aujourd’hui pour en parler. Si nous nous taisions, comment les générations à venir sauront-elles que *dans le monde entier, Dieu n’a jamais donné le nom d’aucun autre homme par lequel nous devons être sauvés* ?

Au risque de commettre un crime de lèse-République, il faut affirmer que nous sommes **d’abord** chrétiens et témoins de Jésus, et seulement ensuite citoyens de tel ou tel pays. Que Dieu nous aide à mettre de l’ordre dans nos allégeances !

<sup>11</sup> De même, au v. 23, Pierre et Jean rapportent à l’Église ce que *les chefs des prêtres et les anciens* leur ont dit.

<sup>12</sup> Romains 13.3

La guérison de l'infirmes fait peur, car si elle est vraiment le fruit de la résurrection de Jésus cela veut dire que le crucifié n'est pas neutralisé. Au contraire, il est en liberté dans le monde et il va continuer à faire parler de lui. Le Sanhédrin n'apprécie pas du tout cette idée. La religion est une cage destinée à limiter, à apprivoiser, à circonscrire l'action de la divinité. La religion qui se dit « chrétienne » n'a pas d'autre finalité. Mais si la mort n'a pas pu retenir le Seigneur Jésus, on imagine mal que des rites et autres simagrées réussissent à l'enfermer ! L'Église animée par l'Esprit se gardera bien de se poser comme rivale de la synagogue ou du Temple. Les apôtres ne se sont pas laissés prendre à ce jeu-là. Sachons les imiter. La religion fait écran, mais l'Esprit déchire le voile et fait tomber toutes les barrières qui pourraient tenir à distance celui qui croit. Les menaces des autorités ne pousseront pas Pierre et Jean à filer au Temple pour offrir quelques sacrifices, mais à retrouver la communauté de la foi pour profiter ensemble de l'accès immédiat au trône du Dieu tout-puissant qui leur a été ouvert par Jésus.